



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 30 JUIN 2022

Date d'affichage :
7 juillet 2022

Date de la convocation : 24 juin 2022

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Culturel de Vals Près le Puy, avenue Charles Massot, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT (Président de la Communauté d'agglomération).

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER présente jusqu'à la question n° 45, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS présent jusqu'à la question n° 58, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Absent(e)s :

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS présente à partir de la question n° 7, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE présent à partir de la question N° 49, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON présent à partir de la question n° 7, Monsieur Jean Claude MOREL présent à partir de la question n°10, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT présente à partir de la question N° 63

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 21 H 00.



N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Olivier BERTRAND pour remplir les fonctions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 14 AVRIL 2022

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :
 - 14 avril 2022

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 4 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- ADOPTE le Règlement Intérieur joint à la présente.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 ETAT DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - ANNÉE 2021

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE de la communication des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY 2021

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE de l'établissement du rapport d'activité 2021 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay qui sera transmis aux 72 communes de cet établissement avec le recueil des actes administratifs.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 7 RÉSEAU EUROPÉEN DES SITES ET DES CHEMINS DE SAINT-MICHEL : MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE "ITINÉRAIRE CULTUREL DU CONSEIL DE L'EUROPE"

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE la motion de soutien du Réseau Européen des Sites et des Chemins de Saint-Michel à la candidature « Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE D'ARSAC-EN-VELAY - CHEMIN DE PRAT LONG

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune d'Arsac-en-Velay en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 12 500,00 euros HT pour la tranche 1 et 22 500,00 € HT pour la tranche 2,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune d'Arsac-en-Velay à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer que tout acte afférant à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS ASSAINISSEMENT À LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN LAPRADE - AVENUE DU PLAID

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Saint-Germain Laprade en vue de participer au financement de l'extension du réseau d'assainissement, de 20 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à :
 - Assainissement : 2 000,00 € HT.

- APPROUVE le versement d'un fonds de concours par la commune de Saint-Germain Laprade à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 10 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LE SGEV POUR LA GESTION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE la convention de coopération de fonctionnement entre la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et le SGEV, dont la durée est de six (6) mois,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document utile à l'exécution de la délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY**

N° 11 SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE : GRATUITÉ TOTALE DES TRANSPORTS ACCORDÉE AUX RÉFUGIÉS UKRAINIENS : PROLONGATION JUSQU'AU 31 AOÛT 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 12 ACQUISITION MAXIMUM DE 6 AUTOBUS STANDARDS 12M MILD-HYBRIDE DANS LE CADRE DU MARCHÉ PASSÉ AVEC LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC. C.A.T.P.) - EVOLUTIONS TECHNIQUES

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE l'acquisition maximum de 6 bus MAN – Lion's City mild-hybride de 12m au prix unitaire de 263 315,00 € H.T soit 1 579 890,00 € H.T auquel peuvent s'ajouter des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) dans la limite de 9 339,24 € H.T soit un montant global de 1 589.229,24 € H.T et 1 907 075,09 € TTC et ce dans la limite des crédits inscrits au budget,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter un financement au titre du dispositif CAP43 du Conseil Départemental de la Haute-Loire à hauteur de 300 000 € soit 18 % du montant total H.T. de l'investissement et à signer tous les actes nécessaires,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente délibération dont le marché subséquent n° 2018-02-20.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTIONS DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY ET LES COMMUNES DE SAINT-PRÉJET D'ALLIER ET SEMBADEL

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la délégation de compétence en matière de transports scolaires au profit des communes de Saint-Préjet d'Allier et de Sembadel,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de délégation de compétence à intervenir avec les communes de Saint-Préjet d'Allier pour une durée de quatre ans à compter de la rentrée de septembre 2022 et avec la commune de Sembadel pour une durée de un an à compter de la rentrée de septembre 2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 MOBILITÉ-EN-VELAY – COMITÉ DES PARTENAIRES : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la création du comité des partenaires,
- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret pour la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au Comité des partenaires,
- DÉSIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au Comité des partenaires :
 - Monsieur Michel JOUBERT, Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, Président de la R.T.C.A.
 - Monsieur Jean-Paul BRINGER, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargé de la Mobilité
 - Monsieur Roland LONJON, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargé des Finances,
 - Monsieur Thierry MOURGUES, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargé de l'Économie Sociale et Solidaire,
 - Monsieur Laurent WAUQUIEZ Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargé du Développement Économique et du Numérique.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 15 TRANSPORTS URBAINS, SCOLAIRES ET PMR : TARIFICATION 2022 - 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- ADOPTE la grille tarifaire ci dessous à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Transports urbains, scolaires et PMR : Tarification 2022/2023

Titres	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2022/2023
--------	------------------	------------------

Tickets		
Ticket unité	1,50 €	1,50 €
Carnet de 10 tickets	11,00 €	12,00 €

Abonnement primaire (de la maternelle au CM2)		
Mensuel	10,00 €	11,00 €
Trimestriel	30,00 €	33,00 €
Annuel	90,00 €	99,00 €

Abonnement jeune (de la 6ème à – de 21 ans*)		
Mensuel	20,00 €	20,00 €
Trimestriel	60,00 €	60,00 €
Annuel	180,00 €	180,00 €

* au-delà, sur justificatif étudiant

Mensuel Ourà TER + TUDIP (moins de 26 ans)	16,00 €	16,00 €
--	---------	---------

Abonnement Actif (de 21 ans à 62 ans)		
Mensuel	34,00 €	34,00 €
Trimestriel	102,00 €	102,00 €
Annuel	326,00 €	326,00 €

Mensuel Ourà tout public TER + TUDIP (plus de 26 ans)	27,20 €	27,20 €
---	---------	---------

Abonnement Senior (+ de 62 ans)		
Mensuel	17,00 €	17,00 €
Trimestriel	51,00 €	51,00 €
Annuel	163,00 €	163,00 €

Abonnement Accès (demandeur d'emploi, bénéficiaire de la CSS, AME, personne de + 65 ans bénéficiaire de l'allocation supplémentaire)		
Mensuel	10,00 €	10,00 €
Trimestriel	30,00 €	30,00 €
Annuel	90,00 €	90,00 €

Carte d'abonnement	5,00 €	5,00 €
--------------------	--------	--------

Billetterie de groupe	0,75 €	0,90 €
-----------------------	--------	--------

Primo délivrance Carte Ourà validité 5 ans	5,00 €	5,00 €
--	--------	--------

Renouvellement carte Ourà (à l'issue de la date de validité)	5,00 €	5,00 €
Reconstitution carte Ourà (en cas de vol, perte, détérioration manifeste)	8,00 €	8,00 €
Reconstitution carte Ourà (en cas de dysfonctionnement technique sans dégradation manifeste)	Gratuit	Gratuit

Transport collectif pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR)		1,50 € par trajet soit 3€ l'aller-retour
---	--	--

Gratuité		<p>Enfants de moins de 4 ans. Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, gardes municipaux en service et en uniforme. Agents de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale. Une carte gratuite "Laissez-passer Senior" pour les personnes âgées de plus de 75 ans, titulaires d'un abonnement pour se faire accompagner par un tiers sur le réseau. Accompagnateur d'une personne PMR. Toute personne munie d'un ticket des parkings à la barrière du Pôle Intermodal durant la période de stationnement. Classes CHAM.</p>
----------	--	---

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 81

Contre : 2

Catherine GRANIER-CHEVASSUS Laurent JOHANNY

N° 16 TRANSPORT COLLECTIF POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR) : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

ADOPTE le règlement, ci-annexé, du transport collectif de Personnes à Mobilité Réduite (PMR) à compter de la date du présent Conseil communautaire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES : MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- ADOPTE le règlement, ci-annexé, des transports scolaires à compter de la rentrée 2022.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 PARKING QUINCIEU : MISE EN SERVICE ET TARIFICATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPLIQUE à partir de sa mise en fonctionnement, la grille et les modalités suivantes :

Types de tarification	Modalités	Tarifs
Tarification horaire	Stationnement payant du Lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h La 1ère demi-heure est gratuite	- 1 ^{er} pas de 15 minutes gratuit - 2ème pas de 15 minutes gratuit - ensuite 0,17 € Hors Taxes par pas de 15 minutes soit 0,20 € TTC
Abonnements	Mensuel	16,67 € Hors Taxes, soit 20 € TTC
	Prix de groupe 20 personnes minimum (administration, organisme ou entreprise)	13,33 € Hors Taxes, soit 16 € TTC
	Détenteur abonnement TUDIP (abonnements jeune, actif ou Senior)	8,33 € Hors Taxes, soit 10 € TTC
Carte perdue		13,33 € Hors Taxes, soit 16 € TTC

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 PARKING FOCH : MODALITÉS DE CONCESSION, MISE EN SERVICE ET TARIFICATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les concessions d'occupation d'emplacement de stationnement au parking Foch selon le modèle annexé à la présente délibération,

- APPLIQUE à partir de sa mise en fonctionnement, la grille et les modalités suivantes :

Types de tarification	Modalités	Tarifs
Tarification horaire	Stationnement payant du Lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 19h La 1ère demi-heure est gratuite	- 1 ^{er} pas de 15 minutes gratuit - 2ème pas de 15 minutes gratuit - ensuite 0,17 € Hors Taxes par pas de 15 minutes soit 0,20 € TTC
Abonnements	Mensuel	16,67 € Hors Taxes, soit 20 € TTC
	Prix de groupe 20 personnes minimum (administration, organisme ou entreprise)	13,33 € Hors Taxes, soit 16 € TTC
	Détenteur abonnement TUDIP (abonnements jeune, actif ou Senior)	8,33 € Hors Taxes, soit 10 € TTC
Carte perdue		13,33 € Hors Taxes, soit 16 € TTC

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES VÉLO-EN-VELAY - SUPPRESSION DE L'EMPREINTE BANCAIRE POUR LA CAUTION DANS LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS D'UTILISATIONS (CGAU)

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE la modification des CGAU du service, ses annexes et leur application au 1^{er} août 2022.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 21 CONVENTION TYPE POUR L'ENTRETIEN COURANT DES AIRES DE COVOITURAGE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY PAR LES COMMUNES

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE la convention type d'entretien courant des aires de covoiturage entre les communes et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer chaque convention afférente à l'entretien courant des aires de covoiturage.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 22 FOURNITURE ET INSTALLATION D'ABRIBUS DE LA RÉGION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : AUTORISATION DE PRINCIPE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter de la Région Auvergne-Rhône-Alpes l'installation d'abri-voyageurs pour les communes de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay intéressées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À VOCATION ÉCONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- OCTROIE les aides aux organismes à vocation économique,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents ci-annexés.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 ZA DE NOLHAC : EXERCICE DU DROIT DE RÉMÉRÉ EN CE QUI CONCERNE UN LOT VENDU À LA SCI DE LA BEAUME

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- DÉCIDE d'exercer sa faculté de réméré en ce qui concerne la parcelle BM 591, ZA de Nolhac, sur la commune de Saint-Paulien, suivant les termes énoncés dans l'acte de vente du 23 avril 2019,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à entreprendre toute démarche permettant la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 ZA DE LA MARELLE : VENTE D'UN ENSEMBLE FONCIER AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CBD

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de la Société CBD ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'une emprise foncière de 2 ha 47a 80 ca sur la ZA de Marelle,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de 117 518,51 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, prix conforme à l'estimation de France Domaine du 21 juin 2022,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : ENGAGEMENT ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ÉTAT

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET

- APPROUVE la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté d'agglomération pour une durée 3 ans, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'attribution de subvention relative au projet alimentaire territorial de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA), avec l'État,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation de la marque collective simple française « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 MANUFACTURE DE L'AFPA : POURSUITE DU PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'ARTISANAT D'ART

Rapporteur : Madame Corinne BRINGER

- DÉCIDE de verser une participation de 4 500 € TTC à la Manufacture de l'AFPA en faveur de la mise en œuvre d'une offre d'accompagnement dédiée à l'artisanat d'art pour la période du 15 avril 2022 au 14 avril 2023 ;
- PRÉCISE que cette participation sera versée dès la présente délibération rendue exécutoire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2025 : ARRÊT DU BILAN TRIENNAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE le bilan triennal du PLH 2019-2025 tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou vice-président à communiquer pour avis ce bilan de réalisation du PLH au représentant de l'Etat et à le présenter au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),
- AUTORISE Monsieur le Président à transmettre ce bilan triennal aux partenaires de la politique locale de l'habitat,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 SEML DU VELAY : MODIFICATION DES STATUTS

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE la modification des statuts de la SEML du Velay telle que rédigée ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces permettant la mise en œuvre de cette délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 77

Contre : 2

Catherine GRANIER-CHEVASSUS Laurent JOHANNY

Abstention : 3

Caroline BARRE, Brigitte BENAT, Corinne GONCALVES

Madame Ginette VINCENT ne prend pas part au vote

N° 30 CPA CENTRE VILLE : AVENANT N°9 AU CONTRAT DE CONCESSION

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- VALIDE la proposition d'avenant n° 9 à la Convention Publique d'Aménagement du centre-ville,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 9 et à prendre toutes les

dispositions permettant la mise en œuvre de cette délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 31 CRAC DE LA CPA CENTRE VILLE 2021

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- PREND ACTE du Compte Rendu Annuel des Comptes 2021 de la Convention Publique d'aménagement (CPA) de renouvellement urbain du centre-ville,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre ou signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 OBSERVATOIRE DE L'HABITAT : MISE EN PLACE

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE la mise en place de l'observatoire de l'Habitat dont le fonctionnement sera assuré par un chargé d'études habitat et par un géomaticien dans le cadre de mises à disposition d'agents entre la Communauté d'agglomération et le Département de la Haute-Loire,
- APPROUVE la mise à disposition d'agents entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le Département de la Haute-Loire,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte utile à la mise en place d l'observatoire et à solliciter les données auprès des différents fournisseurs et partenaires.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 AGENCE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) LOIRE- HAUTE-LOIRE : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE le principe d'une contribution financière annuelle de la Communauté d'agglomération à hauteur de 11 centimes/habitant en faveur de l'ADIL 42-43,
- APPROUVE le principe d'une contractualisation avec le Département afin d'organiser la cohérence des politiques de l'habitat menées par le Département et la Communauté d'agglomération,
- PRÉCISE que les crédits correspondant à la participation annuelle de la Communauté d'agglomération (11 centimes par habitant) seront inscrits aux budgets annuels,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de partenariat et les documents afférents entre le Département, la Communauté d'agglomération et l'ADIL 42-43.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 34 ÉCOLE DE LA 2ÈME CHANCE HAUTE-LOIRE 2022
SOUTIEN FINANCIER ET SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- ATTRIBUE une subvention de 39 700 € pour le financement de 4 parcours soit 3 800 heures de formation à l'École de la deuxième Chance,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention 2022 correspondante et tous les documents y afférents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 35 CONTRAT DE VILLE : EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION 2022

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- VALIDE la nature et le montant des subventions 2022 au titre du Contrat de Ville,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser les subventions délibérées aux différentes associations et organismes demandeurs.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 36 COHÉSION SOCIALE : SUBVENTIONS 2022

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- VALIDE la nature et le montant des subventions 2022 de la Cohésion Sociale,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser les subventions délibérées aux différentes associations et organismes demandeurs.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 37 ADHÉSION ANNUELLE À LA MISSION LOCALE

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- APPROUVE le montant de la cotisation à la Mission Locale de 1,25 € par habitant et par an, soit un montant total de 103 015 € pour 2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer un avenant à la convention avec la Mission Locale du Velay pour valider le montant de la cotisation allouée en 2022.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la participation de l'État au titre de l'appel à projets pour la réhabilitation des aires d'accueil des Gens du voyage dans le cadre du plan France Relance pour la période 2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 39 AIDES À L'INVESTISSEMENT POUR LA CRÉATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES OU D'UNE MICRO-CRÈCHE PRIVÉE

Rapporteur : Madame Marielle ROCHER

- APPROUVE le principe d'une aide au démarrage pour la création d'une Maison d'Assistants Maternelles, égale à 50 % des dépenses d'investissement HT et dans la limite de 6 000 € selon les conditions énumérées ci-dessus,
- APPROUVE le principe d'une aide au démarrage correspondant à 300 € par place, soit 3 600 € maximum pour une micro-crèche de 12 places selon les conditions énumérées ci-dessus,
- APPROUVE le principe d'un fonds de concours maximum de 70 000 € pour la mise aux normes du bâtiment communal pour l'installation d'une Micro-crèche privée, égal à 50 % du reste à charge HT (déduction faite des subventions), en respectant la règle des 80 % d'aides publiques.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 MONISTROL D'ALLIER - ROCHER D'ESCALADE : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus de cette opération sachant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires au bon déroulement du projet cité en objet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 41 BEAUNE SUR ARZON - DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- ENGAGE la réalisation de l'opération « Aménagement touristique du Parcours de Santé du Plan d'Eau de Beaune sur Arzon pour renforcer l'offre touristique locale et la mise en réseau des acteurs »,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération sachant que la Communauté d'agglomération assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- PROCÈDE aux demandes de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Groupe d'Action Locale du Velay, au titre du programme LEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural),
- AUTORISE Monsieur le Président à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 42 SÉCURISATION DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES COMMUNAUTAIRE BELLEVUE LA MONTAGNE GR765 / VALS PRÈS LE PUY PR DES CHIBOTTES : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- APPROUVE les plans de financement des opérations sachant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires au bon déroulé des projets cité en objet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 43 TAXE DE SÉJOUR : MODALITÉS ET TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- VALIDE l'assujettissement à la taxe de séjour au réel, pour les hébergements proposant des nuitées marchandes suivants conformément à l'article R. 2333-44 du CGCT, les natures d'hébergements concernées :
 - Les palaces,
 - Les hôtels de tourisme,
 - Les résidences de tourisme,
 - Les meublés de tourisme,
 - Les villages de vacances,
 - Les chambres d'hôtes,
 - Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques,
 - Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
 - Les ports de plaisance,
 - Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9°.
- PERÇOIT la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus de chaque année;
- VALIDE les périodes de déclarations et reversements suivantes :
 - La déclaration et le reversement de la Taxe de Séjour se fait trimestriellement :

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 44 MANIFESTATIONS TOURISTIQUES ET CULTURELLES - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2022 : ATTRIBUTION

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- ATTRIBUE une subvention aux associations pour un montant global de 323 145 € ,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer des conventions de partenariat annuelles avec les associations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 45 HALLE LES ORGUES : NOUVELLE TARIFICATION

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la suppression des tarifs droit d'entrée « à la journée » et « cartes saisonnières » de la délibération du 11 juin 2015,
- APPROUVE la mise en place de la gratuité pour les adhérents et licenciés des clubs de pétanque de l'Agglomération exclusivement concernant la pratique libre de la pétanque selon les horaires d'ouverture du lundi au vendredi et en fonction de la saisonnalité en vigueur,
- APPROUVE la suppression des cautions,
- APPROUVE les tarifs de location suivants :
 - 1 jour d'utilisation : 1 500 € forfaitaires fluides inclus,
 - 1/2 journée d'utilisation : 800 € forfaitaires fluides inclus,
 - forfait deux jours consécutifs (hors préparation et démontage) : 2 500 €,
 - jour de préparation et démontage : 20 % du prix de la journée,
 - organisation de manifestations à but non lucratif par les associations locales dont le siège social se situe sur l'Agglomération : 70 % des tarifs d'utilisations ci-dessus,
 - séminaires/congrès, jour supplémentaire au-delà du forfait deux jours : 1 000 €/jour,

	AGGLOMERATION	HORS AGGLOMERATION
Organisation concours ou compétition sportive	100 €	200 €
Location du Club House seul pour :		
- événements associatifs	150 €/jour	250 €/jour
- événements privés	300 €/jour	400 €/jour

- DÉCIDE que les recettes seront imputées sur les lignes budgétaires correspondantes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 46 ATELIERS DES ARTS : SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA SUBVENTION

- Période du 1^{er} janvier au 31 mars : déclaration avant le 15 avril, et reversement à réception de l'avis de sommes à payer de la part du Trésor Public,
 - Période du 1^{er} avril au 30 juin : déclaration avant le 15 juillet, et reversement à réception de l'avis de sommes à payer de la part du Trésor Public,
 - Période du 1^{er} juillet au 30 septembre : déclaration avant le 15 octobre, et reversement à réception de l'avis de sommes à payer de la part du Trésor Public,
 - Période du 1^{er} octobre au 31 décembre : déclaration avant le 15 janvier de l'année suivante, et reversement à réception de l'avis de sommes à payer de la part du Trésor Public.
 - Le reversement se fait à partir de la réception de l'Avis de Sommes à Payer du Trésor Public (envoyé par courrier postal) et paiement dans un délai de 15 Jours.
- APPROUVE les tarifs suivants (Tarif par personne et par nuit) :

Catégories d'Hébergements	Taxe Communauté d'agglomération	Taxe additionnelle départementale	Montant Taxe de séjour par nuit et par personne
Palaces	3,00 €	0,30 €	3,30 €
Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00 €	0,20 €	2,20 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,82€	0,08 €	0,90 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,68 €	0,07 €	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,55 €	0,05 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20€	0,02€	0,22 €
Tous hébergements sans classement ou en attente de classement et tous autres établissements non mentionnés dans les catégories ci-dessus	5 %	+ 10%	5 % du montant HT de la nuitée +10% (tarif plafonné à 3,00€)

(Rappel du plafond : 3,00 € + 10%)

- APPROUVE les exonérations applicables aux personnes suivantes assujetties à la taxe de séjour au réel (art. L. 2333-31 du CGCT) :
 - les personnes mineures (-18 ans),
 - les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur l'agglomération,
 - les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
 - les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1 € par nuit et par personne.
- VALIDE les modalités et tarifs de la taxe de séjour applicables au 1^{er} janvier 2023,
- NOTIFIE cette délibération aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques conformément l'article R2333-43 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉPARTEMENTALE 2022 - L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention sur le Schéma Départemental de l'Education et des Enseignements Artistiques pour l'année scolaire 2021/2022, fixant les conditions d'attribution de la subvention départementale de 335 000 € pour l'exercice 2022,
- INSCRIT sur le budget du Conservatoire à Rayonnement Départemental « les Ateliers des Arts » les recettes suivantes :
 - 311 700 € service 250 – compte 7473 – 3111,
 - 23 300 € service 250 – compte 7473 – 3111,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette subvention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 47 PARTENARIAT AVEC LA MAISON POUR TOUS DE CHADRAC POUR LE FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT DE MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES "TRITON" : RECONDUCTION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à reconduire la convention avec l'Association Maison Pour Tous de Chadrac pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2022,
- INSCRIT les crédits nécessaires au paiement de l'annexe financière établie par l'Association Maison Pour Tous de Chadrac à chaque rentrée scolaire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 48 SERVICE PATRIMOINE - ASSOCIATION ASTU'SCIENCES ET ASSOCIATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DES CONSERVATEURS (AARAC) : ADHÉSIONS 2022

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- DÉCIDE d'adhérer pour l'exercice 2022 à Astu'sciences pour un montant de 50 € et à l'AARAC pour un montant de 120 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 49 SERVICE PATRIMOINE - DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE POUR LES REPRÉSENTATIONS DU SPECTACLE « LES FABULEUX »

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- SOLLICITE une subvention de 450 € auprès du Département de la Haute-Loire dans le cadre du projet de représentations du spectacle « Les Fabuleux » au musée Crozatier,
- DÉCIDE d'en accepter l'attribution et d'en demander le versement,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 50 ASSOCIATION CLERMONT – MASSIF CENTRAL 2028 : ADHÉSION

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- DÉCIDE de soutenir officiellement la candidature Clermont – Massif central au titre de Capitale européenne de la Culture et de relayer ce soutien sur ses supports de communication (logo),
- DÉCIDE d'adhérer à l'association Clermont – Massif central 2028 pour l'exercice 2022 en tant que membre associé, à hauteur de 2500 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 51 CLUB AGGLO LE PUY-EN-VELAY NATATION : SUBVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA SAISON SPORTIVE 2022/2023

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE au Club « Agglo le Puy-en-Velay Natation » une subvention globale et forfaitaire de 33 000 € au titre de la saison sportive 2022/2023,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 52 ASM BASKET : SUBVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SAISON 2022/2023

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE une subvention globale et forfaitaire de 50 000 € à l'ASM Basket pour la saison sportive 2022-2023,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 53 COP RUGBY : SUBVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AU CLUB DE RUGBY POUR LA SAISON 2022/2023

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE une subvention de 40 000 € au COP Rugby pour la saison 2022/2023,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que

tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 54 CLUB DE BASKET HANDISPORT POUR LA SAISON SPORTIVE 2022/2023 : SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE au club Handisport du Puy-en-Velay une subvention globale et forfaitaire de 42 500 € au titre de la participation de son équipe première de basket handisport au championnat 1A saison sportive 2022/2023,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 55 LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE : SUBVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SAISON 2022/2023

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE pour l'association Le Puy Football 43 Auvergne pour la saison 2022/2023,
 - Equipe 1ère Niveau National : 200 000 €
 - Equipe 1ère féminine division 2 : 30 000 €
 - Equipe U19 masculine : 20 000 €
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 4

Jean Yves BERAUD Maguy MASSE Maryse POURRAT Gilles TEMPERE

N° 56 AIDES AUX CLUBS SPORTIFS : SUBVENTIONS 2022 AUX CLUBS SPORTIFS CLUBS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE une subvention aux associations sportives clubs communautaires, pour la saison 2022/2023, pour un montant total de 101 867 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 57 AIDE AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX : SUBVENTIONS 2022

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE au club «Saint-Germain Blavozy Handball» et au Hand-ball Club de Loudes une subvention de 5 000 € pour la participation de leurs équipes féminines au Championnat de France de Handball, saison 2022/2023,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- INSCRIT les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au chapitre et articles correspondants, par décision modificative du budget primitif 2022 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 58 MANIFESTATIONS SPORTIVES ET SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU : PARTICIPATIONS 2022

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE des subventions aux associations sportives, pour l'organisation de manifestations durant l'année 2022 et pour soutenir les sportifs de haut-niveau, pour un montant total de 55 450 € et conformément à la répartition présentée dans les tableaux annexés,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 59 COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL : CRÉATION D'UNE FORMATION SPÉCIALISÉE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- ACTE la création d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du Comité Social Territorial,
- FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 et autant de suppléants,
- FIXE le nombre de représentants titulaires de la Collectivité à 6 et autant de suppléants,
- AUTORISE le recueil de leurs avis lors des votes en séance.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 60 ELECTIONS PROFESSIONNELLES : MISE EN PLACE DU VOTE ÉLECTRONIQUE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de recourir au vote électronique par internet à l'occasion des élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022,
- PRÉCISE que le vote électronique constituera la modalité exclusive d'expression des suffrages,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de recours au vote électronique avec le CDG 43 ainsi que tous documents relatifs à la mise en œuvre de ce vote électronique.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 61 PLAN DE FORMATION 2022

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique Paritaire,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes subséquents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 62 RIFSEEP : EXTENSION À DE NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- INSTAURE pour le personnel concerné, le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel applicable aux grades sus-visés et dans les conditions décrites, à compter du 1er juillet 2022,
- RAPPELLE que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP, et les montants correspondants,
- INSCRIT au budget les crédits relatifs au régime indemnitaire,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités afférentes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 63 MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS ET CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE les créations de :
 - 2 postes d'agents de maîtrise à temps complet,
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps non complet 31.5/35,
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 31.5/35,
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps non complet 7/35,
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 2.31/35,
- VALIDE les propositions de Monsieur le Président concernant :
 - le recrutement d'un conseiller numérique, dans le cadre d'un contrat de projet de 2 ans,
 - le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'assistant d'enseignement artistique, spécialité saxophone, dans l'hypothèse de l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes,

- le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Technicien Déchets, dans l'hypothèse de l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 64 CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET "AMÉNAGEMENTS CYCLABLES 2022"

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature dans le cadre du second appel à projet « aménagements cyclables ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 65 ARCHIVAGE NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de financement relative au financement de l'opération visant à la mise en place d'un système d'archivage électronique avec la Direction interministérielle du numérique, la ville du Puy-en-Velay, le CCAS du Puy-en-Velay et le Département de la Haute-Loire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 66 CONSEILLER NUMÉRIQUE : VALIDATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION AVEC L'ETAT

Rapporteur : Monsieur Jean-luc BORIE

- VALIDE la convention de subvention,

- AUTORISE Monsieur le Président à la signer ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 67 AMÉNAGEMENT DU CENTRE MULTISPORTS DE CELESTIN QUINCIEU : AUTORISATION SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

-AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer les avenants aux lots 1, 2, 7, 8, 9 et 16 pour l'aménagement du centre multisports de Célestin Quincieu.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 68 FOURNITURE ET ENTRETIEN DU PARC PNEUMATIQUE DE LA RÉGIE DE TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY - INDEMNISATION SUR LA BASE DE LA THÉORIE DE L'IMPRÉVISION

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'indemnisation à la Société TRUCK BUS SERVICE,
- VALIDE le versement de l'indemnité de la théorie de l'imprévision à la Société TRUCK BUS SERVICES pour un montant de 1 250,87 € correspondant à 4 % du surcoût pour les prestations réalisées durant la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mai 2022.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 69 CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE : CONTRACTUALISATION AVEC L'ADEME : DÉCISION DE PRINCIPE

Rapporteur : Monsieur Patrick NAVARRE

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier auprès de l'ADEME afin de signer un contrat de chaleur renouvelable.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 70 ASSOCIATION "FOYER DES JEUNES - LE CONSULAT" : GARANTIE D'EMPRUNT - FINANCEMENT DE LA RESTRUCTURATION DE TROIS BÂTIMENTS SITUÉS RUE DU CONSULAT

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE l'octroi d'une garantie d'emprunt d'un montant de 31 144,75 € à l'Association « Foyer des Jeunes – Le Consulat » pour l'opération concernée, conformément aux caractéristiques financières et conditions précitées,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante avec l'Association « Foyer des Jeunes – Le Consulat », ainsi que les documents nécessaires à la réalisation cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 71 ACQUISITION DE PANNEAUX LUMINEUX : FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE un fonds de concours à hauteur de 50 % maximum du reste à charge sur l'achat HT du panneau d'affichage (hors frais d'installation, de maintenance, d'entretien, d'alimentation...) aux communes listées dans le tableau ci-dessus,

- APPROUVE la convention relative au versement des fonds de concours,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 72 QUINCIEU - AMÉNAGEMENTS DES ABORDS DU SITE : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le montant des travaux pour les aménagements des abords du site de Quincieu,
- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 73 PARKING PEI - CARS TOURISTIQUES

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le montant des travaux pour l'aménagement du parking pour les cars touristiques au PEI,
- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 74 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2022

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du budget principal 2022.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 7 juillet 2022 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Fuy-en-Velay**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned over the text of the president's title.

Michel JOUBERT

